

Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Agences informations générales (SAPIG)

Augmentation au 1er juin 2012 1,00% Valeur du point 15,295879 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Policions	Coei.	Salalles
Rédacteur en chef	250	3 823,97 €
Rédacteur en chef adjoint	225	3 441,57 €
Secrétaire général de la rédaction	205	3 135,66 €
Secrétaire de rédaction	180	2 753,26 €
Chef de service photo	180	2 753,26 €
Reporter photo 3e échelon	160	2 447,34 €
Rédacteur 3e échelon	160	2 447,34 €
Maquettiste	145	2 217,90 €
Rédacteur polyvalent	145	2 217,90 €
Journaliste dessinateur	145	2 217,90 €
Reporter photo 2e échelon	145	2 217,90 €
Rédacteur 2e échelon	145	2 217,90 €
Reporter photo 1er échelon	135	2 064,94 €
Rédacteur 1er échelon	135	2 064,94 €
Rédacteurs stagiaires		
+ de 18 mois dans l'entreprise	127,5	1 950,22 €
Stagiaire du 13e au 18e mois	120	1 835,51 €
Stagiaire du 4e au 12e mois	110	1 682,55 €
Stagiaire du 1er au 3e mois	100	1 529,59 €
Indemnité d'appareil photo	5	76,48 €

Prime de langue +10 %

ATTENTION: aucune rémunération brute mensuelle ne peut être inférieure au SMIC (8,71 € par heure) Le Smic référence 169 H s'élève à 1.598,13 € brut au 1er janvier 2012

Plan minimum de carrière:

le passage au 2ème échelon des rédacteurs et reporters photo 1er échelon doit intervenir au plus tard 24 mois après la titularisation (stage accompli).



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires